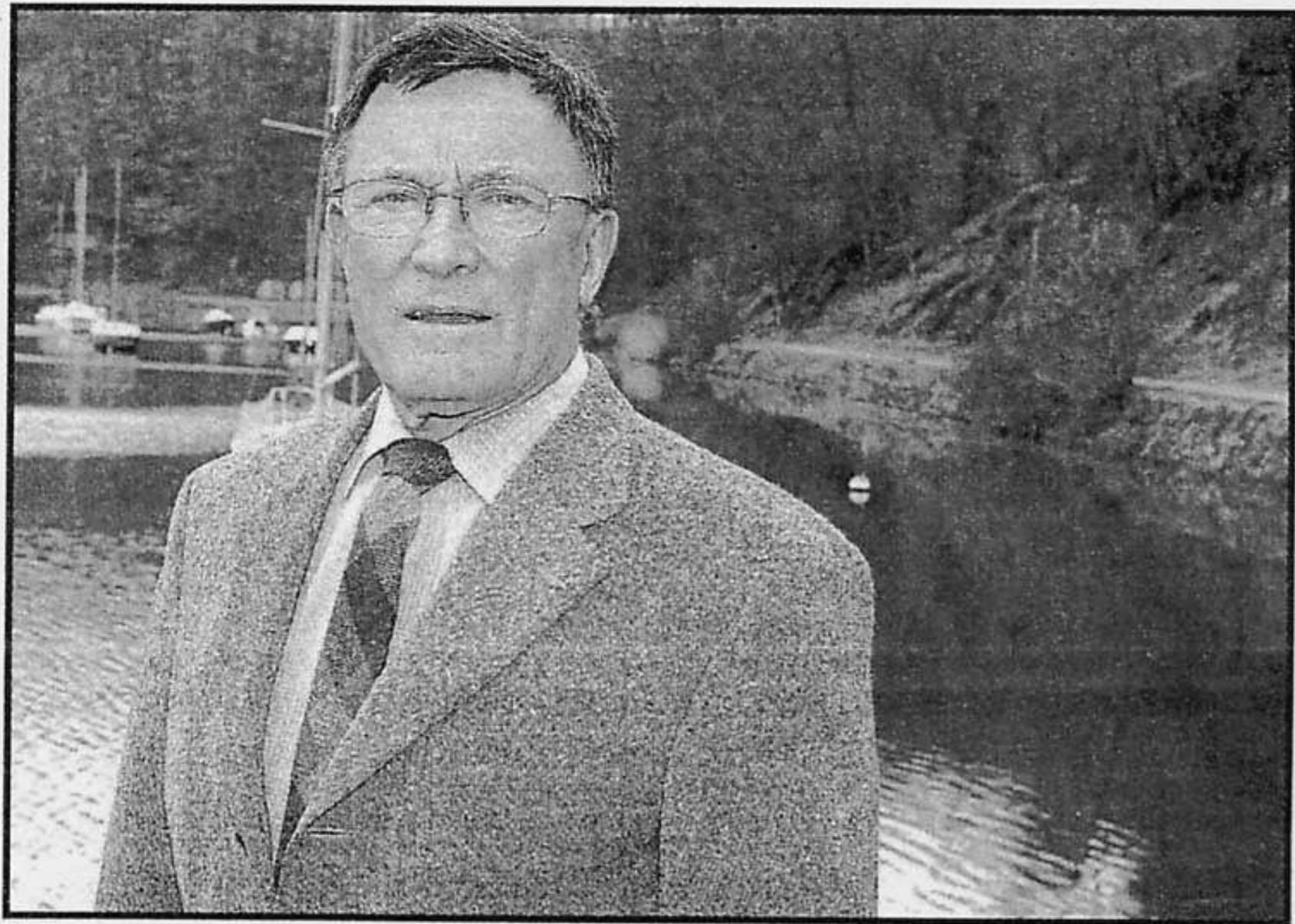


Approuvé par le préfet, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) entre dans une phase d'application. La force et l'autorité de ce document font briller les yeux du président de la CLE.

« *J*amais la France ne s'était trouvée devant tels moyens d'engager une réflexion globale pour obtenir le bon état écologique, le bon état des milieux aquatiques dans un espace pluriannuel d'une douzaine d'années. Il faut que le Sage vive ! » Comptez sur René Régnauld pour faire « vivre » le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Rance-Frémur-Baie de Beaussais ! Le Sage a été élaboré, discuté, approprié par les acteurs. Il est aujourd'hui paraphé.

« Diffusé le plus largement possible »

Face à la presse, samedi matin, le président de la Commission locale de l'eau (CLE) jubile. Par arrêté, le préfet des Côtes d'Armor a approuvé le Sage le 5 avril, et l'a rendu, de facto, opérationnel. C'est le premier Sage en Côtes d'Armor, et le second en Ille-et-Vilaine, à subir pareille reconnaissance publique. René Régnauld jubile encore : « *Nous avons un outil-cent onze préconisations, Ndlr - qui va s'imposer aux administrations et aux pouvoirs publics avec force et autorité. Nous avons les moyens juridiques de le faire appliquer et respecter.* » Ceux qui croyaient « inapproprié » un Sage en Bretagne, ceux encore qui disaient que le maire de Saint-Samson-sur-Rance allait occuper son temps en s'amusant avec un joujou dont pas grand monde connaissait le mode d'emploi, doivent constater qu'à partir de maintenant aucune décision aquatico-environnementale ne pourra se prendre sans être conforme au Sage Rance-Frémur-Baie de Beausaie. Qui s'inscrit dans un territoire de 1.300 km², 170.000 habitants, et à cheval sur les



René Régnauld, président de la Commission locale de l'eau (CLÉ) : « La reconquête de l'eau est une bataille que l'on va remporter ».

Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine.

Édité à environ 600 exemplaires, le document se présentera sous la forme d'un classeur avec fiches perforées. Il sera distribué « *le plus largement possible.* » Les cent cinq communes du périmètre défini par le Sage, les conseillers généraux des deux assemblées départementales, les organismes socio-professionnels (chambres consulaires, associations de consommateurs, organisations syndicales...) vont chacun en recevoir un exemplaire. Les citoyens pourront le consulter dans leur commune de résidence.

Quid de la Commission locale de l'eau ? Elle va veiller

au respect des dispositions contenues dans le document. Une mission de suivi et d'accompagnement attendent dorénavant Soazig Guichaoua et Hermine Bizeau, collaboratrices de René Régnauld. Il faut aussi que « *la CLE puisse être portée par une structure disposant d'autonomie juridique et d'indépendance financière.* », avance son président. Un organisme spécifique de type institution interdépartementale qui aura le statut d'Établissement public de territoire de bassin.

Cet EPTB servira d'exécutif à la CLE, assemblée délibérante. Après être allé récolter des informations en Guadeloupe il y a quelques semaines, et à Millau (Aveyron), vendredi dernier, René Régnauld a bon

espoir : les agences de l'eau devraient mettre la main à la poche. Et le nouveau paysage politique breton est tel... que les élus devraient donner un avis favorable sans trop sourcilier. « *Je ne vois pas d'autre réponse que financer l'ETPB par tout le monde. Cette idée chemine. Je suis en train de gagner ma partie... La reconquête de l'eau est une bataille que l'on va remporter.* »

Les membres de la Commission locale de l'eau doivent se réunir le 28 mai, à 9h30, au centre culturel de Saint-Samson pour s'entendre dire que le Sage vit. Plus que jamais.

Jérôme BEZANNIER